

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 29 février 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Est absente :

Madame Magalie Joncas, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 février 2016.
2. Amendement à la résolution 2015-386 - Prévisions budgétaires et tarification 2016 - Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée-du-Richelieu.
3. Avis de présentation - Modification du règlement numéro 828 concernant la tarification des services municipaux pour l'année 2016.
4. Avis de présentation - Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
5. Prolongation de mandat pour services professionnels concernant la révision des plans et devis en architecture du paysage - piste cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire.
6. Octroi du contrat FIN 2016-01 - Services professionnels en relations citoyennes - Comprendre les enjeux financiers des grands investissements ainsi que le niveau de services offerts à Mont-Saint-Hilaire.
7. Questions de l'assistance.
8. Levée de la séance.
9. Information.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2016-064

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 29 février 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-065

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2015-386 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET TARIFICATION 2016 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la résolution 2015-386 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution le conseil approuvait les prévisions budgétaires et la tarification pour l'année 2016 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu, pour un montant total de 909 466 \$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part imputable à la Ville de Mont-Saint-Hilaire au montant de 49 792 \$ n'était pas mentionnée à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que la résolution 2015-386 soit et est amendée en ajoutant, le paragraphe suivant à la fin de ladite résolution:

" D'approuver la quote-part imputable à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, selon l'entente existante, au montant de 49 792 \$ ".

2016-066

AVIS DE PRÉSENTATION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 828, RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2016

Avis de présentation est donné par le conseiller Joseph Côté à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2016.

2016-067

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX EN IMMOBILISATIONS TOUCHANT L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉFECTION DE PARCS ET ESPACES VERTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement de jeux d'eau et travaux connexes au parc de la Gare, partie récréative, l'aménagement du parc de la Gare, partie bassin, phase 3 (incluant des travaux de pavage, de voirie, d'éclairage, de plantation et des travaux connexes) et la construction et l'aménagement d'un Pavillon du 50^e anniversaire sur le lot 2 349 077 au cadastre du Québec, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2016-068

OCTROI D'UN MANDAT SUPPLÉMENTAIRE POUR SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA RÉVISION DES PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE - PISTE CYCLABLE OKA-MONT-SAINT-HILAIRE - OBJECTIF PAYSAGE

CONSIDÉRANT le mandat octroyé en novembre 2014 à la firme Objectif paysage pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'architecture du paysage reliés à la construction des accotements cyclables dans le cadre de la réfection du chemin de la Montagne pour la piste cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'embauche d'une nouvelle firme de conseillers en ingénierie pour le projet, il appert que des modifications au tracé proposé sont nécessaires, ce qui entraîne des modifications aux plans d'architecture du paysage;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne des honoraires supplémentaires de 9 999,96 \$ pour les plans et devis;

CONSIDÉRANT toutefois que la surveillance des travaux d'architecture du paysage reliée à ce projet sera réalisée dans le cadre du mandat octroyé en novembre 2014, sans engendrer de montant supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte l'octroi d'un mandat supplémentaire à la compagnie Objectif paysage concernant la réalisation des plans et devis d'architecture du paysage reliés à la construction des accotements cyclables dans le cadre du projet de réfection du chemin de la Montagne pour la piste cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire.

Que ledit mandat est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 18 janvier 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande AM 16004, au montant de 9 999,96 \$, incluant les taxes, soit payable à même le code budgétaire 55-218-11-791, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-069

CONTRAT FIN 2016-01 - SERVICES PROFESSIONNELS EN RELATIONS CITOYENNES - COMPRENDRE LES ENJEUX FINANCIERS DES GRANDS INVESTISSEMENTS AINSI QUE LE NIVEAU DE SERVICES OFFERTS À MONT-SAINT-HILAIRE - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., au montant de 83 931,75 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de services professionnels en relations citoyennes - comprendre les enjeux financiers des grands investissements ainsi que le niveau de services offerts à Mont-Saint-Hilaire, dans le cadre du contrat FIN 2016-01, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 25 février 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande FI 16105, au montant de 83 931,75 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-130-00-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

2016-070

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 35.

Yves Corriveau, maire

**Michel Poirier,
Greffier adjoint**